



Absence de comptes et pas d'A.G.

Par **Jimmy Santiago**, le **16/01/2014** à **06:42**

Bonjour,

Je suis un des trois associés (à parts égales) d'une S.A.R.L. mais je suis en conflit avec le gérant et avec le troisième associé.

Je ne sais rien de ce qui se passe dans cette S.A.R.L. étant donné que le gérant n'a organisé aucune Assemblée Générale, n'a fourni aucun compte depuis la création fin 2011, et ne répond même pas aux courriers recommandés.

Je souhaite quitter ce traquenard mais je ne sais pas comment m'y prendre.

Je précise que j'ai adressé début décembre une lettre recommandée exigeant la communication des documents comptables de l'exercice 2012 (oui, 2012), ainsi que de m'indiquer la date prévue pour l'Assemblée Générale, mais sans réponse.

Je précise également que des courriers recommandés commencent à être envoyés par les services fiscaux, ce qui, me semble-t-il, laisse suspecter une situation irrégulière.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **steevieg**, le **16/04/2014** à **20:40**

[fluo]bonjour[/fluo]

il ne vous reste plus qu'à assigner la société devant le tribunal de commerce

Par **Michel**, le **27/04/2014** à **15:18**

Bonjour,

Vous devez porter plainte auprès du Procureur de la république.